

ARRETÉ INTERDISANT L'ACCES AU CITY STADE

Le Maire de la commune de QUISTINIC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de finitions prévus rendant inaccessible le city stade de la commune,

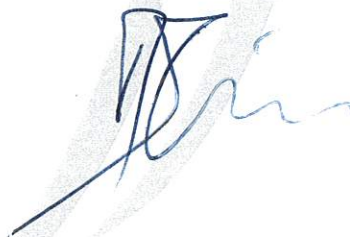
ARRETE

Article 1 : L'accès au city stade sera interdit à partir du 2 juin 2025 pendant la durée des travaux de revêtement de résine par la société Sol Concept.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché sur le city stade.

Fait à Quistinic, le 27 mai 2025

Le Maire,
Antoine PICHON

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Antoine Pichon", is written over a faint, large, light-blue watermark of a stylized 'Q'.